

L'INTERPRETATION BELGE DES DECISIONS DE  
L'INTERNATIONALE SUR LE MINISTERIALISME  
(1909/1911)

Refuge traditionnel des exilés politiques au XIX<sup>ème</sup> siècle, trait d'union géographique et historique entre le socialisme allemand et le socialisme français, la Belgique socialiste fut choisie, en 1900, par considération pratique, comme centre officiel de la II<sup>ème</sup> Internationale. Le Comité Exécutif Permanent du Bureau Socialiste International, qui assurait l'existence de l'association entre ses congrès, était exclusivement composé de Belges. Grâce à cette situation privilégiée, Émile Vandervelde, son président, et Camille Huysmans, son secrétaire depuis 1905, jouèrent sur le plan international, un rôle appréciable. La publication récente de la correspondance échangée entre Huysmans et Lénine vient encore, s'il le fallait, de le mettre en lumière<sup>1</sup>.

Mais, ce qui est généralement laissé dans l'ombre, c'est la situation délicate qui en résultait, pour eux, et plus particulièrement pour Émile Vandervelde, dans un Parti Ouvrier Belge dont l'orientation générale ne reflétait qu'imparfaitement les tendances divergentes qui s'affrontaient dans les congrès internationaux.

Le socialisme belge d'avant la première guerre mondiale ne connaissait pas, ou du moins, pas d'une manière analogue, l'affrontement classique entre réformistes et révolutionnaires, entre marxistes «orthodoxes» et révisionnistes. Si ce n'est à la veille de la guerre 14/18, il n'y avait pas de personnalités susceptibles de revendiquer, dans le socialisme belge, la place des Jules Guesde et Jean Jaurès dans le socialisme français, des Karl Kautsky et Eduard Bernstein dans le socialisme allemand.

Le réformisme y était la dominante et son emprise était d'autant plus contraignante qu'elle ne consacrait pas la victoire d'une conception de l'action socialiste, mais qu'elle résultait d'une pratique traditionnelle et confortablement installée.

En face d'une Internationale tiraillée entre ses tendances contradic-

<sup>1</sup> Correspondance entre Lénine et Camille Huysmans 1908-1914, éditée par Georges Haupt, Paris-La Haye, 1963, 164 pp.

toires, un Parti ouvrier essentiellement réformiste<sup>1</sup> risquait d'adopter des positions non conformes, voire même incompatibles avec son appartenance à l'Internationale, ou du moins avec la discipline qui devait en découler. L'application des décisions internationales amenait, en tous cas, les Belges à rompre l'équilibre difficile qui avait présidé à leur élaboration.

La discussion sur le ministérialisme, qui anima la vie interne du P.O.B. en 1909/1911, l'illustre.

Cette question fondamentale de l'action socialiste avait été la pierre d'achoppement de l'unité internationale après l'élimination des tendances anarchistes. Les congrès de Paris en 1900 et d'Amsterdam en 1904 avaient vu se heurter partisans et adversaires de la participation socialiste au gouvernement dans la société bourgeoise. La position de l'Internationale fut tributaire de cette divergence profonde et principielle.

Sans se prononcer d'une manière expresse sur la validité de la tactique ministérialiste comme méthode de conquête du pouvoir politique, la résolution de Paris considérait l'entrée d'un socialiste isolé dans gouvernement bourgeois comme «un expédient forcé, transitoire et exceptionnel». Tout en condamnant catégoriquement une initiative individuelle qui n'aurait pas reçu l'assentiment du parti, elle déclarait que c'était une question de tactique, et non de principe, pour un parti national, de décider si dans des circonstances particulières, cette «expérience dangereuse» s'imposait<sup>2</sup>.

Dans l'esprit de Karl Kautsky, l'auteur de cette résolution, il s'agissait de réserver la situation particulière d'une guerre d'invasion. Mais quant aux «règles de développement normal de l'action socialiste», c'était la résolution d'Amsterdam qui était déterminante<sup>3</sup>. Dans cette résolution, la question semblait, en effet, être abordée sous son aspect général, puisqu'elle déclarait que «la démocratie, socialiste ne saurait accepter aucune participation au gouvernement dans la société bourgeoise». Mais la résolution ajoutait, non sans ambiguïté, que cette position était conforme à celle définie au congrès de Paris<sup>4</sup>.

Quelques années plus tard, vers 1910, la situation politique – en

<sup>1</sup> Voir M. Liebman, *Origine et signification idéologiques de la scission communiste dans le Parti Ouvrier Belge 1921 – Étude dans un contexte international*. Thèse de Doctorat présentée à l'École des Sciences Politiques et Sociales de l'Université Libre de Bruxelles, 1962-1963, 1ère partie, p. 141 et suivantes.

<sup>2</sup> Cinquième Congrès Socialiste International tenu à Paris du 23 au 27 septembre 1900 – Compte-rendu analytique officiel, Paris 1901, p. 115.

<sup>3</sup> Sixième Congrès Socialiste International tenu à Amsterdam du 14 au 20 août 1904 – Compte-rendu analytique publié par le Secrétariat Socialiste International, Bruxelles 1904, p. 135.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 115.

réalité, ses développements souhaités – donna à la question une résonance concrète en Belgique. Quoique diversément interprétée tant par les contemporains que par les historiens, en Belgique la décision internationale fut considérée, à cette date, comme une interdiction de participation. Les adversaires du ministérialisme, minoritaires, appuyèrent cette interprétation négative. Ils étaient conduits par Louis de Brouckère, directeur du journal officiel du Parti, *Le Peuple*, et, dans une moindre mesure, par Camille Huysmans, secrétaire de l'Internationale. Par réaction, les socialistes, favorables à la participation, manifestèrent l'intention de se prononcer en ce sens, même en révoquant la compétence de l'Internationale dans la détermination de la tactique des partis socialistes. Il fallut toute la subtilité de celui qui était considéré dans le parti comme «le patron» pour éviter que la section belge parût se révolter contre l'Internationale. Grâce à ce sens de nuances qui le faisait apprécier dans les congrès internationaux le président de l'Internationale, Émile Vandervelde dégagea opportunément une interprétation de la position internationale telle que l'adhésion du socialisme au ministérialisme devint conforme aux principes formulés pour tous les partis affiliés.

Les antiminstérialistes battus n'hésitèrent pas à accuser les majoritaires de prendre d'audacieuses libertés avec les décisions internationales. Groupés en tendance systématique derrière Louis de Brouckère, ils lancèrent, en 1911, un organe *La Lutte des Classes*, qui devait quelques années plus tard, fusionner avec *Le Socialisme* de Jules Guesde. Leur journal, se réclamant du marxisme, proclamait sa fidélité aux principes du socialisme international.

Cet article entend illustrer dans le contexte belge l'ambiguïté de la position internationale qui permit aux partisans et aux adversaires du ministérialisme de s'appuyer les uns et les autres sur l'Internationale pour justifier leur position contradictoire. Accessoirement, mais sur un plan plus général, il constate que dans cette lutte d'idées, le socialisme belge qui n'influença guère l'orientation idéologique du socialisme international, fut, par contre, marqué par son empreinte.

On pourrait écrire, par dérision, que l'idéologie du socialisme belge se caractérisait par son absence d'idéologie, du moins, était-ce l'appréciation que le jeune Henri de Man<sup>1</sup> portait sur la doctrine de son parti en 1911. «La théorie du révisionnisme belge n'est rien d'autre que la négation de la théorie», écrivait-il, en notant la particularité de «la tactique réformiste (belge) dont le seul caractère théorique est l'absence

<sup>1</sup> On sait qu'entre les deux guerres mondiales, Henri de Man fut, sans conteste, le penseur le plus brillant issu du socialisme belge.

de toute théorie»<sup>1</sup>. Sans être aussi sévère un historiographe socialiste a pu écrire que le P.O.B. «ne se complait pas dans les discussions byzantines autour de la doctrine»<sup>2</sup>. Effectivement, les socialistes belges, sauf de rares exceptions, ont toujours considéré comme accessoires les questions doctrinales. Il est significatif qu'en 1909, au moment même, où pour la première fois dans l'histoire du parti les considérations théoriques déterminent l'élaboration de la position politique du P.O.B., l'un de ses dirigeants, le député L. Pépin, membre du Conseil Général et responsable d'une importante fédération, estimait «inopportun de venir énerver notre propagande par des discussions théoriques et plutôt stériles»<sup>3</sup>.

Cette disposition d'esprit, la volonté conséquente d'être pratique et réaliste explique que le ministérialisme n'entraîna pas dans le parti belge les discussions passionnées que connurent les autres partis lorsque l'Internationale fut appelée à définir sa position. Les Belges participèrent sans doute aux assises internationales, mais le congrès du Parti ne fut, aucune fois, appelé à fixer la position officielle. Celle-ci fut laissée à la discrétion de la délégation. Tout au plus, les délégués étaient-ils éclairés par les discussions qui eurent lieu dans leur fédération à l'occasion de leur désignation. Encore, convient-il de préciser que celles-ci semblent avoir été exceptionnelles.

Quoi qu'il en soit, en prévision du congrès de Paris, *Le Peuple* publiait un bref compte-rendu de la délibération de la Fédération bruxelloise, la plus politisée du parti. On y lit que «La participation socialiste au gouvernement a fait l'objet d'une discussion d'où il résulte que malgré la fâcheuse expérience faite en France, la question doit rester ouverte et dans tous les cas subordonnée au consentement préalable» du parti<sup>4</sup>. Il est symptomatique de l'orientation générale du socialisme belge que cette position modérée était formulée par la fédération du parti où les tendances radicales étaient les plus marquées. Les Belges, peu portés aux considérations doctrinales, voyaient donc dans l'entrée du socialiste Alexandre Millerand dans le gouvernement de défense républicaine de Waldeck-Rousseau une expérience intéressante dont ils regrettaient qu'elle eût été entâchée d'un acte d'indiscipline. Aussi, la délégation belge approuva-t-elle, au congrès de Paris l'ordre du jour Kautsky qui sanctionnait cette position. Les socialistes belges l'interprétèrent d'ailleurs comme une victoire du réformisme.

<sup>1</sup> Voir H. de Man und L. de Brouckère, *Die Arbeiterbewegung in Belgien*, Ergänzungshefte zur Neuen Zeit, no 9 (1910/1911), Ausgegeben am 10.3.1911, Stuttgart.

<sup>2</sup> M. A. Pierson, *Histoire du socialisme en Belgique*, Bruxelles 1953, p. 121.

<sup>3</sup> L. Pépin, *Les Ministres socialistes*, dans *l'Avenir du Borinage*, 27 mai 1909.

<sup>4</sup> *Compte-rendu de l'Assemblée plénière de la Fédération bruxelloise du P.O.B.*, tenue le 13 septembre 1900, publié dans *Le Peuple*, 15 septembre 1900.

Franz Fisher, rédacteur au *Peuple* qui sympathisait ouvertement avec les conceptions révisionnistes d'Eduard Bernstein<sup>1</sup> expliqua, après le congrès, que l'Internationale avait approuvé «sans réserves ... la politique de réforme sociale»<sup>2</sup>. De son côté, dans un article où il soulignait déjà les résultats insuffisants de l'action politique socialiste en Belgique, Louis de Brouckère constata également que «c'est un peu la tactique belge qui a triomphé»<sup>3</sup>.

Lorsque au congrès international suivant, la «motion de Dresde» voulut remettre en cause la position de l'Internationale, les Belges se rangèrent dans la minorité. Émile Vandervelde présenta, d'ailleurs, avec l'Autrichien Victor Adler, un contre-projet de résolution, qui reprenait les thèses contenues dans le texte allemand, mais se refusait à prononcer une condamnation aussi catégorique du révisionnisme. Vandervelde expliqua que la délégation belge désirait qu'«on adopte le fond de l'ordre du jour de Dresde dans une formule qui se borne à l'affirmation, en dehors de toute condamnation»<sup>4</sup>.

S'il est vrai que ces deux textes s'incrivent dans une perspective anti-révisionniste, il est important de noter pour la suite de notre article, qu'en ce qui concerne le ministérialisme, une différence sensible existe entre eux. Bien qu'ils se réfèrent tous deux à l'ordre du jour Kautsky, le texte Adler-Vandervelde se borne à rappeler «les dangers et les inconvénients de la participation au gouvernement dans la société bourgeoise»<sup>5</sup>, sans indiquer comme le laisserait entendre la motion de Dresde interprétée par Kautsky que celle-ci est à rejeter dans les circonstances autres qu'exceptionnelles. La défense du ministérialisme par Édouard Anseele devant le congrès indiquerait même que selon les Belges, le ministérialisme pouvait être légitime. «Quand entretemps une fraction de la bourgeoisie me propose de réaliser avec elle une partie de mon programme, je devrais le refuser!», s'indigna-t-il. «Je devrais laisser à la classe ennemie le monopole des forces gouvernementales! Je ne le ferai pas et je n'en ai pas le droit. Si on nous offre un seul ministère, nous l'accepterons en disant «grand merci, à quand le second, monsieur?»<sup>6</sup>.

De cette déclaration, il serait abusif de conclure que toute la délégation belge était favorable au ministérialisme, quelles qu'en fussent les modalités. Comme le révéla Vandervelde dans son rapport au

<sup>1</sup> Voir notamment F. Fisher, En revenant de Magdebourg, dans *Le Peuple*, 29 septembre 1910.

<sup>2</sup> F. Fisher, Le Congrès de Paris, dans *Le Peuple*, 1er octobre 1900.

<sup>3</sup> L. de Brouckère, Pour le S.U., dans *Le Peuple*, 3 octobre 1900.

<sup>4</sup> Sixième Congrès Socialiste International ..., p. 140.

<sup>5</sup> Op. cit. p. 114.

<sup>6</sup> Op. cit. p. 110.

congrès international, «en Belgique même, entre certains camarades et nous il existe des différences peut-être aussi grandes (qu'entre Kautsky et Bernstein, qu'entre Jaurès et Guesde), mais la leçon d'unité pratique que nous a toujours donnée notre classe ouvrière nous a appris que ces divisions théoriques sont peu de chose à côté de la nécessité de l'union»<sup>1</sup>. Après le congrès, s'inspirant de cette déclaration, Jules Lekeu, rédacteur au *Peuple* devait expliquer que dans le Parti ouvrier «rien ne nous (les réformistes) sépare des radicaux, si ce n'est que nous estimons ne pas devoir refuser notre concours à l'élaboration des mesures réparatrices et rénovatrices que la masse des travailleurs attend, tandis que les radicaux jugent que le premier moyen d'assurer à ceux qui peinent et qui souffrent certains allègements, c'est d'arracher ces concessions à la bourgeoisie en dressant devant elle une armée prolétarienne toujours plus formidablement disciplinée ayant de mieux en mieux conscience de son droit et de sa force»<sup>2</sup>.

Il y avait effectivement en Belgique une certaine tension entre ceux que Lekeu appelait «réformistes» et «radicaux». La question des alliances constituait la principale cause de cette tension. Les uns acceptaient par considération pratique, voire même par sympathie personnelle et politique à l'égard des libéraux, la conclusion d'alliances électorales avec la bourgeoisie anticléricale; les autres refusaient, par fidélité au principe de la lutte de classe, de pratiquer une tactique considérée comme dangereuse de collaboration de classes avec la bourgeoisie. Bien que cette tension interne reflêtât dans une certaine mesure le conflit au sein de l'Internationale entre réformistes et révolutionnaires, entre révisionnistes et marxistes «orthodoxes», il n'est pas permis, à l'époque où nous nous situons, d'identifier les «radicaux» belges aux marxistes «orthodoxes» allemands ou français. Ces «radicaux» n'allaient d'ailleurs pas tous suivre la même évolution. Émile Vandervelde qui avait été en 1894 le leader de la minorité hostile à l'alliance<sup>3</sup>, se laissa convaincre non sans quelques réticences, par les arguments pratiques qu'avançaient les partisans résolus d'une

<sup>1</sup> Op. cit. p. 66.

<sup>2</sup> J. Lekeu, *Le Bloc socialiste*, dans *Le Peuple*, 27 août 1904.

<sup>3</sup> Au Congrès de Quaregnon en 1894 où la Déclaration de Principes portant ce nom fut adoptée, la question des alliances fut également tranchée. 110 voix se portèrent sur la résolution présentée par L. Bertrand et C. Demblon qui décrétait que «les associations affiliées ne contractent d'alliances électorales avec d'autres associations qu'à la condition de maintenir l'intégrité du programme du parti ouvrier». La minorité, 97 voix, se rangea derrière la résolution Vandervelde contresignée par Lemaire et Lucien Henault, lequel était anarchiste. Ce texte disait que «le parti ouvrier ne patronnera d'autres candidats que ceux qui accepteront intégralement le programme des Congrès socialistes internationaux». Il y eut 6 abstentions.

entente généralisée avec le parti Libéral. Vincent Volckaert, membre de la Jeune Garde Socialiste en 1904, éprouva par la suite une vive sympathie pour «l'action directe» préconisée par les syndicalistes révolutionnaires français. Louis de Brouckère devint en 1910 le guide et le théoricien marxiste de l'opposition antiministérielle belge<sup>1</sup>.

Ces évolutions divergentes furent précisément accentuées lorsque le problème du ministérialisme donna une dimension nouvelle à la question des alliances avec les libéraux. Mais, en 1904, la situation politique en Belgique ne permettait pas de pratiquer la tactique ministérielle. Par contre, le révisionnisme, ou, du moins pour la Belgique, une tactique socialiste fondée sur une entente avec les libéraux allait connaître de nouveaux développements.

Depuis le remplacement du scrutin majoritaire d'arrondissement par la représentation proportionnelle, le P.O.B. avait délaissé, aux élections législatives, la conclusion des alliances électorales qu'il avait autorisées avant 1899. Mais, avec l'effritement de la majorité parlementaire catholique, l'échec de la grève générale de 1902 pour le suffrage universel pur et simple, et les difficultés de l'organisation syndicale socialiste, les partisans de l'alliance électorale multipliaient leurs pressions en ce sens. Finalement, aux élections de 1906, les socialistes devaient conclure le cartel électorale dans 8 des 10 arrondissements où ils se présentaient.

À la veille de cette généralisation des alliances électorales, il était utile pour la minorité anticartelliste du P.O.B., de s'appuyer sur une décision internationale repoussant le révisionnisme en ce qu'il portait atteinte à l'indépendance nécessaire du parti de la classe ouvrière, principe qu'admettaient formellement les «réformistes». Ceci dit, parce que les adversaires de l'alliance libérale-socialiste étaient en minorité dans le P.O.B., il ne leur convenait de ramener d'Amsterdam une excommunication qu'ils n'auraient pas été en mesure de faire respecter. Édouard Anseele, porte-parole de la majorité du parti, en avertit en quelque sorte le congrès international. «Si nous rapportons chez nous la résolution de Dresde», déclara-t-il, «notre classe ouvrière ne comprendra pas comment et pourquoi nous sommes condamnés. On se moquera de votre résolution.»<sup>2</sup>

Ce fut pourtant la motion de Dresde à peine amendée que l'Internationale adopta en 1904. Aussi, quand cinq ans plus tard, la question du ministérialisme fut débattue dans les réunions du parti belge, la résolution d'Amsterdam fut-elle, dès l'abord, considérée comme un empêchement.

La discussion s'ouvrit avec la préparation des élections législatives du

<sup>1</sup> Tous trois étaient délégués à Amsterdam.

<sup>2</sup> Sixième Congrès Socialiste International ..., p. 112.

22 mai 1910. L'opposition parlementaire libérale-socialiste en espérait la chute du gouvernement catholique.

Depuis le début du siècle, la majorité parlementaire catholique s'amenuisait à chaque élection avec une régularité qui créait l'illusion d'un mouvement irréversible<sup>1</sup>. De 26 voix en 1902, elle était tombée à 20 voix en 1904, à 12 en 1906, à 8 en 1908. Ce déclin continu posait avec une acuité toujours plus grande le problème de la succession gouvernementale. Les deux partis anticléricaux étaient concernés. Il était probable en effet, qu'en cas de défaite catholique décisive, ni le parti ouvrier, ni le parti libéral ne disposerait, seul, de la majorité à la Chambre<sup>2</sup>. Aux élections de 1908, la répartition des sièges donnait 43 députés aux libéraux, 35 aux socialistes sur 166 représentants. Pour le Parti libéral, écarté du pouvoir depuis 1884 et qui avait failli être éliminé de la vie parlementaire c'était enfin la possibilité de revenir au pouvoir; pour les socialistes, la perspective d'une participation effective aux affaires du pays.

Entre les deux partis d'ailleurs, le rapprochement se précisait. Aux élections, ils concluaient des cartels, tandis que les libéraux formulaient un programme de réformes assez proche du programme socialiste. Ils revendiquaient notamment l'égalité politique et l'instruction primaire obligatoire. Mais, sur le premier point, qui était primordial aux yeux des socialistes, la distance était encore sensible. Le Parti ouvrier réclamait le suffrage universel pur et simple. Par contre, les libéraux s'en tenaient encore officiellement au refus de discrimination sociale et économique dans l'application du suffrage universel plural. Mais, ils maintenaient l'exigence d'une voix supplémentaire au père de famille âgé d'au moins 35 ans. Par rapport au régime électoral en vigueur, où l'électeur bourgeois pouvait bénéficier de 3 voix, la concession libérale était considérable, mais était-elle suffisante pour justifier une participation socialiste à un éventuel gouvernement libéral?<sup>3</sup>. De toute manière, même si les socialistes n'y participaient pas, pouvaient-ils assurer l'existence de ce gouvernement, alors que cet appui exigeait que contrairement à la tradition socialiste, ils votent les budgets au gouvernement bourgeois, et notamment le budget militaire?<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Aux élections de 1912, la majorité catholique passa à la Chambre de 6 à 16 sièges.

<sup>2</sup> Dans les débats du P.O.B., il ne fut guère tenu compte du fait que le parti catholique conserverait, en tout état de cause, la majorité au sénat.

<sup>3</sup> D'autant plus que la réforme électorale pour les élections législatives impliquait une révision de la Constitution et une majorité des deux tiers. En ce sens, l'arrivée des libéraux au pouvoir n'aurait pas modifié fondamentalement les données du problème.

<sup>4</sup> La réforme militaire, troisième point de ce qui était appelé «la trilogie démocratique», programme éventuel de la coalition libérale-socialiste fut réalisée partiellement par le gouvernement catholique en novembre 1909, avec l'appui des anticléricaux contre la vieille droite catholique.



Et, sur un plan plus fondamental encore, le parti socialiste pouvait-il s'allier avec les représentants libéraux de la bourgeoisie dans sa lutte pour la conquête du pouvoir politique?

Les aspects du problème politique posé étaient multiples et complexes. La question déjà controversée de l'alliance électorale libérale-socialiste était considérablement élargie et dégageait des options fondamentales. La tension entre la droite cartelliste et la gauche hostile aux alliances allait rebondir dans le parti, bien que l'incidence pratique de la discussion fût limitée par son caractère académique, car tant que les catholiques demeuraient au pouvoir, les conséquences concrètes de la décision socialiste étaient insignifiantes. Ceci dit, dans le cadre même de la préparation des élections, le refus du ministérialisme par le P.O.B. aurait manifestement freiné le rapprochement électorale entre les libéraux et les socialistes. Il est d'ailleurs significatif que les deux seules fédérations du parti, qui adoptèrent la position antiminstérialiste, furent les seules également à refuser le cartel électorale avec les libéraux<sup>1</sup>. En ce sens, les anticartellistes cherchèrent un appui pour leur thèse dans l'autorité morale de l'Internationale.

C'est, en effet, sur l'interprétation même de la position internationale que la discussion débuta. En avril 1909, un journal libéral progressiste de Liège, *L'Express*, analysant les éléments prévisibles de l'éventuelle crise ministérielle, émettait l'opinion qu' «en vertu de la résolution d'Amsterdam, aucun socialiste belge ne pourrait faire partie d'un ministère libéral, si avancé fût-il»<sup>2</sup>. L'article était anonyme, mais à ce journal collaborait le député libéral Georges Lorand auquel ses relations personnelles avec les socialistes avaient valu le pseudonyme de «Bon Oncle». L'auteur de l'article informé ainsi sur les intentions personnelles des socialistes examinait l'éventualité d'une participation de certains socialistes avec l'accord du parti, malgré l'Internationale. Il estimait qu'elle était possible, mais qu'elle ne concordait pas avec les tendances actuelles du parti ouvrier, les socialistes se méfiant du pouvoir. En tout cas, le journaliste considérait qu'à la différence de ce qui s'était produit en France, il n'y aurait pas de participation isolée sans l'accord du parti. Il insistait à ce propos sur la discipline de ce parti bien organisé.

Cet article, qu'un journal socialiste de province devait reproduire<sup>3</sup>, donna lieu à une intervention du quotidien officiel du P.O.B. Le directeur du *Peuple*, Louis de Brouckère, confirma la thèse antiminstérialiste du socialisme dans un éditorial non signé, ce qui conférait à

<sup>1</sup> Aux élections de 22 mai 1910, les socialistes conclurent le cartel avec les libéraux, dans 8 des 10 arrondissements où ils se présentaient.

<sup>2</sup> Le futur ministre libéral, dans *L'Express*, 27 avril 1909.

<sup>3</sup> Le *Journal de Charleroi*, 28 avril 1909.

l'intervention du journal un caractère quasi-officiel. Reprenant la résolution d'Amsterdam, le journal déclarait que cette décision devait être considérée «comme formelle et définitive»<sup>1</sup>. Il précisait qu'elle n'avait pas été modifiée au VII<sup>ème</sup> congrès International tenu à Stuttgart en 1907 et qu'elle ne semblait pas devoir l'être au VIII<sup>ème</sup> congrès prévu pour 1910 à Copenhague.

Le P.O.B. semblait donc se soumettre fidèlement à la décision d'Amsterdam au vote de laquelle il s'était abstenu; les socialistes belges paraissaient devoir repousser, en militants scrupuleusement disciplinés, toute proposition ministérielle qui leur serait faite éventuellement après les élections.

Or, le lendemain, le 3 mai 1909, le même journal publia un article indigné du député Louis Bertrand<sup>2</sup>, un des fondateurs du P.O.B. et personnalité de premier plan du socialisme belge<sup>3</sup>. Favorable à une entente généralisée entre le parti ouvrier et le parti libéral dont il estimait que non seulement les programmes, mais encore les tendances et les principes se rapprochaient<sup>4</sup>, Bertrand contestait l'avis du *Peuple*, rappelait le droit du parti de fixer lui-même dans un congrès sa propre politique et repoussait catégoriquement une quelconque référence à une prétendue décision internationale; «Les congrès internationaux», écrivait-il, «devraient se borner à définir la doctrine, à indiquer, en fait de méthodes, des tendances générales à suivre, quitte à avoir confiance dans le bon sens et l'intelligence pratiques des partis socialistes, quant à l'emploi des meilleures méthodes d'action». A l'appui de cette véhémence protestation, il invoquait notamment le fait que la résolution d'Amsterdam avait été acquise grâce au vote de délégués de pays où n'existaient pas un régime constitutionnel et où par conséquence, il ne pouvait être question de participation socialiste au gouvernement<sup>5</sup>.

Son article entraîna une longue polémique dans les colonnes du *Peuple*, où le directeur du journal, Louis de Brouckère, prit la défense de l'Internationale contre Louis Bertrand qui maintint son point de vue et ajouta même: «Je n'ai pas rompu avec les dogmes de l'Église

<sup>1</sup> Pas de ministre socialiste, dans *Le Peuple*, 2 mai 1909.

<sup>2</sup> Louis Bertrand, *Ministres Socialistes?* dans *Le Peuple*, 3 mai 1909.

<sup>3</sup> Il n'avait pourtant été délégué ni à Paris, ni à Amsterdam.

<sup>4</sup> Voir Louis Bertrand, *La politique communale à Gand*, dans *Le Peuple*, 6 février 1911; voir aussi *Politique romantique et politique positive*, dans *Le Peuple*, 24 et 26 mai 1909, où il demandait notamment «pourquoi l'ordre rêvé par les socialistes ne pourrait-il être réalisé avec l'appui d'une partie au moins de ce qu'on appelle aujourd'hui la classe ennemie».

<sup>5</sup> On fit souvent la confusion entre le vote sur la motion de Dresde et le vote sur la résolution Adler-Vandervelde. Celle-ci fut rejetée par un ballotage de 21 voix contre 21 (la Belgique votant pour); celle-là fut adoptée par 25 voix contre 5 et 12 abstentions (la Belgique s'abstenant).

catholique dans lesquels j'ai été élevé pour m'incliner devant d'autres dogmes visant une méthode politique, des moyens d'action imposés aux Belges par des citoyens russes, bulgares, chinois, japonais et persans»<sup>1</sup>. Selon Bertrand, le ministérialisme était une question non de principe, mais de tactique qui relevait uniquement de la seule compétence du parti ouvrier. Pour réaliser son programme et marcher ainsi progressivement à la conquête graduelle du pouvoir, le parti ouvrier ne pouvait négliger aucun des moyens pratiques qui s'offraient à lui. En particulier, puisqu'un programme commun était réalisable par l'accord de la classe ouvrière socialiste et de la fraction démocratique de la bourgeoisie, le parti ouvrier devait s'engager dans une *coalition gouvernementale libéralo-socialiste*.

De Brouckère réfuta ces thèses et prit appui notamment sur la résolution d'Amsterdam pour défendre le principe de la lutte de classe contre les pratiques de collaboration préconisées par son adversaire. Aucun doute n'était permis: l'Internationale, quelles que fussent ses tendances, avait irrémédiablement condamné le ministérialisme. A Amsterdam, les «rares ministérialistes présents *n'ont pas même déposé une motion* justifiant la participation»<sup>2</sup>. Dans la motion de Dresde, de Brouckère voyait «une négation absolue de la possibilité pour la démocratie socialiste d'accepter aucune participation au gouvernement dans la société bourgeoise»<sup>3</sup>. Quant à l'ordre du jour Kautsky, confirmé par la résolution d'Amsterdam et auquel l'ordre du jour Adler-Vandervelde s'était aussi référé, de Brouckère considérait que «tout en se déclarant en principe contre le ministérialisme, (ce texte) admettait qu'il pouvait exister des exceptions à la règle générale *dans des cas exceptionnels*». Il précisait encore que selon l'interprétation de Kautsky lui-même, il s'agissait en l'occurrence de l'hypothèse d'une guerre d'invasion. «On avouera», ajoutait-il «qu'on ne peut pas sans torturer le bon sens assimiler à ce <cas exceptionnel> celui du renversement du ministère clérical et d'un coup d'épaule à donner aux libéraux plus ou moins vaguement partisans de réformes plus ou moins vagues». De cette exégèse des décisions internationales, il tirait la conclusion qu'«il faut donc que le socialisme belge renonce ... à moins qu'il ne se décide à se mettre en opposition absolue avec l'Internationale, en révolte ouverte...» Il constatait alors que Bertrand acceptait cette dernière éventualité d'«un cœur léger»<sup>2</sup>. Stigmatisant son «superbe

<sup>1</sup> Louis Bertrand, Politique romantique et politique positive, dans *Le Peuple*, 24 mai 1909.

<sup>2</sup> Louis de Brouckère, La résolution d'Amsterdam, dans *Le Peuple*, 5 mai 1909. Les mots soulignés dans les citations le furent par de Brouckère lui-même.

<sup>3</sup> De Brouckère pensait encore que l'ordre de jour Kautsky «manque de clarté, et c'est à l'abri de son obscurité que le ministérialisme aurait peut-être pu se rehausser dans le parti, si le congrès d'Amsterdam n'en avait pas donné le commentaire».

dédain» envers l'Internationale, il démontrait qu'aucune grande nation ne s'était opposée à la résolution d'Amsterdam, et, ajoutait-il dans un autre article, «oserais-je encore lui faire remarquer que la discipline internationale trouve sa raison d'être dans la communauté d'intérêts de tout le prolétariat, que lorsque nos travailleurs ont à prendre une décision politique importante, il est plus normal de leur voir solliciter l'avis de leurs camarades de l'extérieur que la permission des capitalistes et qu'il est somme toute plus rassurant que notre participation dépende du contrôle de l'Internationale que de bienveillant patronnage des capitalistes libéraux.»<sup>1</sup>

Puisque les socialistes étaient divisés sur une question déjà tranchée par l'Internationale, de Brouckère proposait pratiquement que le parti prît une décision dans l'un ou l'autre sens et qu'il portât la question devant le VIII<sup>ème</sup> congrès international prévu à Copenhague, dont on devait encore fixer l'ordre du jour. La proposition de Brouckère ne rencontra pas la faveur du parti. Un seul journal socialiste de province, *Le Journal de Charleroi* la soutint. Par contre, bien que certains, notamment le *Vooruit* de Gand, fussent favorables à une révision de la résolution d'Amsterdam, les autres journaux contestèrent l'opportunité d'une discussion sur le ministérialisme un an avant les élections. De son côté, Émile Vandervelde, qui intervint, un moment dans la polémique entre de Brouckère et Bertrand, développa aussi la thèse de l'inopportunité de la discussion. Sur le fond, il était plutôt enclin à soutenir les principes antiminstérialistes exposés par de Brouckère, mais son antiminstérialisme n'était pas systématique. Il refusait, en tous cas, d'interdire à l'avance, par une attitude doctrinale rigide, toute participation; bien qu'il considérât cette solution comme hautement improbable et de toute manière, quasiment irréalisable dans les conditions de l'époque, il se déclarait favorable à une collaboration ministérielle proportionnelle à la représentation parlementaire socialiste, voire même égale à celle du parti libéral<sup>2</sup>. Néanmoins, le président de l'Internationale ne fit pas même allusion à la position de l'Internationale dans cette question, ce que de Brouckère ne manqua pas de lui reprocher également<sup>3</sup>.

La polémique de presse ne fut, bien entendu, qu'une confrontation de points de vue personnels qui n'engageaient que leurs auteurs. La gravité des propos tenus par Louis Bertrand ne pouvait dès lors

<sup>1</sup> Louis de Brouckère, Le ministère de Brouckère, dans *Le Peuple*, 28 mai 1909.

<sup>2</sup> E. Vandervelde, A propos d'une polémique, la campagne socialiste de 1910, dans *Le Peuple*, 16 mai 1910. Cet article fut aussi publié dans la presse socialiste de province.

<sup>3</sup> L. de Brouckère, Ne coupons pas les griffes du Lion populaire, dans *Le Peuple*, 20 mai 1909.

prêter à conséquence. Il n'empêche qu'ils révélaient un état d'esprit extrêmement inquiétant du point de vue internationaliste parmi ceux que l'on peut en raison de leurs sympathies à l'égard du libéralisme situer à la droite, voire à l'extrême-droite du parti.

Cet état d'esprit se manifesta également lorsqu'en octobre 1909, la direction du parti entama effectivement la discussion sur le ministérialisme. À une séance du conseil général, consacrée à la plateforme électorale, de Brouckère demanda que le parti définît officiellement sa position sur le ministérialisme. Cette question, expliquait-il, se trouvait manifestement au centre des préoccupations politiques puisque les élections mettaient en cause l'existence même du gouvernement<sup>1</sup>.

Immédiatement, Louis Bertrand s'opposa à cette proposition arguant du droit du parti de trancher la question à un congrès dûment convoqué à cet effet. Dans son esprit, ce congrès devait se tenir après les élections. De Brouckère ne contestait absolument pas la compétence du congrès du parti. Au contraire même, mais il craignait précisément qu'un congrès convoqué selon le vœu de Bertrand après les élections ne pourrait qu'«accepter les yeux fermés la solution toute faite que lui présenteraient ses leaders»<sup>2</sup>. Le formateur du futur gouvernement imposerait au parti ouvrier de donner une réponse rapide!

La majorité du conseil général semblait, à première vue, favorable au point de vue de Louis Bertrand, mais la proposition de Louis de Brouckère fut soutenue par Camille Huysmans; le secrétaire du Bureau Socialiste International tança vertement Bertrand pour avoir contesté la légalité du mandat des délégués aux congrès internationaux. D'autres dirigeants hostiles à l'alliance avec le libéralisme l'appuyèrent aussi. Le syndicaliste Vincent Volckaert, notamment, rappela que le Parti ouvrier avait «le mandat permanent de respecter les décisions de l'Internationale».

Malgré les réticences de la majorité, la discussion s'engagea à la séance suivante, celle du 13 octobre 1909; trois ordres du jour furent déposés<sup>3</sup>. Louis de Brouckère présenta le texte suivant: «Le conseil général constate que le Parti, en vertu même de sa déclaration de principes et des résolutions des congrès internationaux, *en particulier de la résolution d'Amsterdam*<sup>4</sup> sur l'action politique, ne saurait ni participer à un gouvernement bourgeois, ni lui accorder son appui systématique, que ses représentants ne sauraient notamment, quel que soit

<sup>1</sup> Compte-rendu de la séance du Conseil Général tenu le 6 octobre 1909, publié dans *Le Peuple*, 7 octobre 1909.

<sup>2</sup> L. de Brouckère, *Ministres socialistes et Socialistes ministres*, dans *Le Peuple*, 8 mai 1909.

<sup>3</sup> Compte-rendu de la séance du Conseil Général tenue le 13 octobre 1909, publié dans *Le Peuple*, 14 octobre 1909.

<sup>4</sup> Souligné par nous.

le ministère au pouvoir, voter les budgets essentiels de l'État capitaliste». Louis de Brouckère appuyait ainsi son opposition catégorique à toute collaboration avec la bourgeoisie, sur les décisions de l'Internationale et il distinguait particulièrement dans celles-ci la résolution anti-révisionniste d'Amsterdam sur l'action politique.

De leur côté, les ministérialistes convaincus ne déposèrent pas d'ordre du jour. C'était pour eux une question d'opportunité: le gouvernement clérical étant toujours au pouvoir en octobre 1909, il n'était pas question de participation socialiste au gouvernement<sup>1</sup>. On peut penser aussi qu'ils ne considéraient pas utile, en présence de l'intransigeance manifestée par de Brouckère, de se battre sur un texte sans effet immédiat. De toute manière, ils étaient quelque peu mal à l'aise devant la résolution d'Amsterdam qu'ils interprétaient comme la condamnation théorique du ministérialisme. L'ordre du jour que déposa le député Émile Royer favorable à la conduite proposée par Bertrand témoignait de ce sentiment. Son texte proclamait l'intérêt supérieur de la classe ouvrière «à ce que le gouvernement clérical soit renversé et à ce que le parti clérical ne revienne pas au pouvoir». Plus clairement, Royer précisa dans son intervention qu'il fallait entrer dans le futur gouvernement libéral, ou tout au moins le soutenir «loyalement et raisonnablement». Que dans l'esprit de son auteur, cette position ministérialiste parût contraire à la résolution d'Amsterdam, la suite de son projet le démontre: la résolution poursuivait en rappelant «qu'il y a pour la classe ouvrière et pour le parti ouvrier un intérêt supérieur à respecter les décisions des congrès internationaux». Les autres résolutions déposées révélaient que dans le parti ouvrier, on était même disposé à passer outre, si l'on jugeait que les circonstances politiques l'imposaient. L. Colleaux, de la Fédération du Luxembourg, l'indiqua avec franchise. Dans son intervention, il affirma être «adversaire des alliances et de la collaboration au pouvoir, seulement», précisa-t-il «je subis les faits et subordonne ma méthode aux nécessités. Nous subirons la participation au pouvoir. Les faits sont plus forts que nous». Son ordre du jour laissait donc la porte ouverte, en affirmant «vouloir conserver au Parti ouvrier sa pleine et entière liberté d'action et le droit d'agir en toute occasion pour le plus grand bien du prolétariat».

À la séance suivante, celle du 20 octobre 1909, on présenta l'ordre du jour du député Hector Denis retenu à l'université par ses obligations professorales. Son projet amendait le texte d'Émile Royer dans le sens

<sup>1</sup> Voir l'intervention d'Édouard Anseele à la réunion du Conseil Général, tenue le 27 octobre 1909, d'après *Le Peuple*, 28 octobre 1909.

préconisé par Colleaux<sup>1</sup>. Reproduisant textuellement le projet de Royer, son ordre du jour ajoutait que «sans déroger à ces décisions (de l'Internationale, le conseil général) affirme l'indépendance du parti dans l'adoption de ses méthodes pratiques et de sa tactique». En fait, cet ordre du jour autorisait le parti à s'engager dans une coalition gouvernementale anticléricale avec ou sans participation, politique qui aurait été déclarée conforme aux décisions de l'Internationale, celles-ci n'imposant pas une tactique précise aux partis nationaux, précisait Hector Denis.

Il ne suffisait pourtant pas de le déclarer, il fallait encore le démontrer, d'autant plus que de Brouckère insistait particulièrement sur l'incompatibilité entre cette politique et les principes définis dans la résolution d'Amsterdam. C'est ici, qu'Émile Vandervelde intervint avec sa subtilité habituelle. D'un tour de prestidigitateur, il fit disparaître la résolution d'Amsterdam. «La résolution de Dresde s'en rapporte à la résolution Kautsky», affirma-t-il, avec toute l'autorité morale que lui conférait son titre présidentiel. Donc, seul comptait ce dernier ordre du jour. Selon Vandervelde, l'ordre du jour Kautsky subordonnait la participation à l'agrégation du Parti socialiste, la participation étant «une question de tactique et d'opportunité nationale». L'ordre du jour qu'il remit pouvait ainsi décréter que «la question de la participation gouvernementale devra être résolue le jour où elle sera pratiquement posée en se conformant aux résolutions des congrès socialistes internationaux»<sup>2</sup>. Il précisait encore que de toute manière «l'attitude du parti ouvrier vis-à-vis du gouvernement qui viendra à se constituer s'inspirera uniquement de l'intérêt supérieur du prolétariat et dépendra notamment de l'attitude que prendra ce gouvernement à l'égard des réformes politiques et sociales dont la classe ouvrière poursuit la réalisation». Pour Vandervelde, l'intérêt réformiste de la classe ouvrière autorisait donc le parti ouvrier à pratiquer une tactique de collaboration avec un gouvernement et un parti bourgeois. Conscient des dangers de cette politique qui risquait de porter atteinte à l'indépendance ouvrière, Vandervelde était convaincu que celle-ci serait préservée, si le parti maintenait fidèlement le principe de la lutte de classe comme fondement de son action politique. En ce sens, il expliquait que le contrôle des ministres socialistes par le parti était la garantie d'une tactique conforme aux principes de l'Internationale.

Le conseil général, saisi de cinq projets de résolution, et profondément divisé, préféra demander l'avis des fédérations d'arrondissement.

<sup>1</sup> Compte-rendu de la réunion du Conseil Général, tenue le 20 octobre 1909, publié dans *Le Peuple*, 21 octobre 1909.

<sup>2</sup> Compte-rendu de la réunion du Conseil Général, tenue le 27 octobre 1909, publié dans *Le Peuple*, 28 octobre 1909.

Dans cette consultation, seul l'ordre du jour antiministérialiste rencontra un certain succès. Louis de Brouckère fut appuyé par les Fédérations de Bruxelles et d'Anvers, laquelle se conformait fidèlement aux positions bruxelloises<sup>1</sup>. Par contre, les autres ordres du jour, y compris celui de Vandervelde, ne recueillirent qu'un nombre infime de voix. D'autres projets furent présentés, mais ce fut le texte du député carolorégien Jules Destrée qui bénéficia du plus large soutien. Quatre fédérations, dont celle de Charleroi, l'adoptèrent<sup>2</sup>. L'ordre du jour Destrée ne se référait pas explicitement à l'Internationale. Mais, il reprenait en substance et avec une rigueur caractéristique du traditionnel souci de discipline des socialistes belges, la condamnation d'une initiative ministérielle individuelle sans autorisation du parti. L'éventuel Millerand belge serait automatiquement exclu du parti. Quant au reste, le texte proclamait d'une manière générale que «le parti socialiste saura assumer les responsabilités du pouvoir et traduire dans les réalités par approximations de plus en plus parfaites son programme *immédiat*<sup>3</sup> et son programme idéal». D'après le commentaire de Destrée, son ordre du jour autorisait le parti à soutenir, y compris par le vote des budgets, un éventuel gouvernement libéral «réformiste» et ménageait la possibilité d'une collaboration gouvernementale socialiste, si l'indépendance du parti était assurée par une représentation proportionnelle à la force parlementaire socialiste. C'était en quelque sorte la position de Vandervelde. Mais, «Le Patron» reprocha à l'ordre du jour Destrée de «parler trop de collaboration»<sup>4</sup>. Il introduisit dans son propre texte le principe ministérielle défini par Destrée<sup>5</sup> et élabora ainsi une thèse susceptible de rencontrer une audience assez large dans le parti, tout en marquant la fidélité du parti ouvrier envers l'Internationale. Ce deuxième projet de résolution, Vandervelde le présenta à la séance du conseil général du 22 décembre; ce jour là, il fut décidé de mettre la question à l'ordre du jour du prochain congrès

<sup>1</sup> Le 16 décembre 1909, la Fédération bruxelloise réunie en assemblée plénière adopta à une «énorme majorité» l'ordre du jour de Brouckère (voir *Le Peuple*, 18 décembre 1909); (voir aussi J. Bourquin, À propos d'un vote, dans *Le Peuple*, 23 décembre 1909).

<sup>2</sup> Voir le texte dans *Le Journal de Charleroi*, le 24 novembre 1909; voir aussi, le même journal, 6 décembre 1909, qui publie le compte-rendu de l'assemblée plénière de la Fédération de Charleroi, tenue le 5 décembre 1909.

<sup>3</sup> Souligné par nous.

<sup>4</sup> Voir le compte-rendu de la réunion du Conseil Général tenue le 22 décembre 1909, publié dans *Le Peuple*, 23 décembre 1909.

<sup>5</sup> Un détail permet d'apprécier l'habileté de Vandervelde: dans son texte, Destrée proclamait la volonté socialiste de réaliser au gouvernement «le programme immédiat et le programme idéal»; dans le texte de Vandervelde, ces mots furent remplacés par «la totalité de son programme»; le texte définitif, qui fut adopté par le congrès des 6 et 7 février 1910, reprenait cependant la première formulation.



annuel dont la date fut avancée pour permettre une libre discussion de la politique socialiste avant les élections du 22 mai 1910.

À la veille du congrès annuel du Parti, des 6 et 7 février 1910, la majorité que pouvait escompter la tendance Vandervelde-Destrée se trouva remise en cause par le dépôt d'un ordre du jour franchement ministérieliste rédigé par Louis Bertrand. D'après les commentaires qui furent faits de ce texte introuvable<sup>1</sup>, Bertrand aurait envisagé ou proposé une coalition libérale-socialiste au gouvernement sur la base d'un programme commun de réformes. Nous ne savons comment Bertrand conciliait cette politique ministérieliste avec la résolution d'Amsterdam, mais sans grand risque d'erreur, nous pouvons supposer qu'il n'en parlait simplement pas! Le député de Mons, L. Pépin, fit de même dans l'ordre du jour adopté par la Fédération Socialiste Républicaine du Borinage. Ce texte réservait la question de la participation, mais affirmait que «Le Parti dans la plénitude de son indépendance appuyera de toutes ses forces le gouvernement de demain».<sup>2</sup>

L'ordre du jour Bertrand constituait un réel danger pour la tendance Vandervelde-Destrée. Les socialistes favorables à la politique de Bertrand, mais réduits jusque-là à soutenir l'ordre du jour modéré du «Patron» auraient évidemment reporté leur vote sur l'ordre du jour Bertrand. D'autre part, devant l'imminence du danger ministérieliste, certains adversaires enclins à tolérer cette politique par souci d'assurer la réalisation des réformes ouvrières auraient peut-être rejoint l'opposition groupée autour de Louis de Brouckère. De toute manière, le courant bruxellois<sup>3</sup> qui cherchait à rompre l'isolement dans lequel l'avait entraîné l'intransigeance radicale aurait vraisemblablement fait marche arrière.

Vandervelde rétablit l'équilibre menacé avec une prestance admirable! Il rédigea un nouveau texte qui précisait davantage une orientation favorable au ministérielisme, tout en conservant les réserves qu'il avait déjà formulées dans ses textes précédents contre une «politique qui sous prétexte de bloc ou de coalition anticléricale porterait atteinte à l'indépendance nécessaire du parti»<sup>4</sup>. Ce texte, il eut l'habileté de le faire contre-signer par tous ceux, y compris Bertrand<sup>5</sup>, qui au cours de cette longue discussion avaient présenté un

<sup>1</sup> Voir notamment R. Rens, *La participation socialiste au pouvoir bourgeois dans Le Journal de Charleroi*, 4 février 1910.

<sup>2</sup> Voir le texte dans *l'Avenir du Borinage*, 16 décembre 1909.

<sup>3</sup> Voir p. 265; consulter aussi *Le Peuple*, 4 février 1910.

<sup>4</sup> Voir *Le Peuple*, 4 février 1910 qui donne le texte de la résolution Vandervelde ainsi que la liste des parlementaires qui l'approuvèrent.

<sup>5</sup> L. Bertrand, *Notre congrès et le dépit des cléricaux*, dans *Le Peuple*, 14 février 1910.

projet de résolution<sup>1</sup>. Le nouveau texte de Vandervelde devenait ainsi la résolution du groupe parlementaire<sup>2</sup>.

Pour éviter que Louis de Brouckère pût opposer valablement à l'ordre du jour Vandervelde l'opinion de l'Internationale, «Le Patron» eut soin de préciser dans son texte l'interprétation qu'il convenait de donner aux décisions de l'Internationale. Le texte déclarait notamment que «Le Congrès, vu les résolutions du Congrès International de Paris, confirmées<sup>3</sup> par le Congrès International d'Amsterdam, déclare:

- 1) qu'il se refuse tout d'abord conformément aux décisions de ces congrès à admettre comme possible la participation individuelle de certains socialistes sans l'assentiment du Parti ouvrier à un ministère quelconque, les dits socialistes s'il pouvait s'en rencontrer devant s'exclure par ce seul fait du Parti et de l'Internationale ouvrière;
- 2) que pour le surplus, la question de la participation gouvernementale est «une question de tactique et non de principe» (résolution de Paris) qui devra être résolue par un congrès du parti le jour où elle sera pratiquement posée;
- 3) que la mission politique du Parti ouvrier qui est principalement de défendre les intérêts de la classe des travailleurs et de propager les solutions les plus radicales et les plus rapprochées de son idéal révolutionnaire de transformation sociale a été remplie jusqu'ici surtout sous son aspect critique et d'opposition, mais que le jour viendra où elle aura à se manifester sous son aspect constructif et gouvernemental; que ce jour, le Parti ouvrier saura assumer les responsabilités du pouvoir et traduire dans les réalités par approximations de plus en plus parfaites, son programme immédiat et son programme idéal.»<sup>4</sup>

Dans cet article Bertrand explique notamment qu'il s'est rallié à cet ordre du jour «qui ne diffère en rien de ce que j'ai soutenu».

<sup>1</sup> Notons que Jules Destrée, malade, et en repos sur la Méditerranée envoya le 7 mars 1910 une lettre publiée dans *Le Peuple* du 10 mars 1910 où il exprimait son regret de n'avoir pu voter au congrès, parce qu'il avait été absent, son propre ordre du jour. Cette lettre est assez étonnante puisque la signature de Destrée se trouvait au bas de l'ordre du jour de Vandervelde!

<sup>2</sup> Il ne semble pas que la résolution ait été discutée en réunion du groupe parlementaire. De toute manière, lorsque Vandervelde présente sa résolution comme celle du groupe parlementaire, sa formule est pour le moins elliptique, car tous les parlementaires n'approuvaient pas ce texte. Le député de Bruxelles, Léon Meysmans, était plutôt favorable aux thèses de Louis de Brouckère (voir à sujet sa participation au journal de la minorité «marxiste», «La lutte des classes», publié à partir de 1911); quoi qu'il en soit, aucun parlementaire ne protesta contre l'affirmation de Vandervelde.

<sup>3</sup> Souligné par nous.

<sup>4</sup> La résolution Vandervelde comportait encore une première partie dont voici le texte: «Considérant que le Parti ouvrier ne saurait sans compromettre les intérêts dont il a la

Les premier et troisième points de cette résolution avaient été textuellement repris à l'ordre du jour Destrée; le deuxième ainsi que le paragraphe introductif étaient de Vandervelde. L'interprétation des décisions de l'Internationale est, on l'aura remarqué, très souple. Selon Vandervelde, le congrès international d'Amsterdam avait uniquement confirmé l'ordre du jour Kautsky. Devant le congrès du 6 février 1910, Vandervelde précisa encore que «le Congrès d'Amsterdam a dû reculer devant une solution exclusive et principielle. À Amsterdam, le congrès était hostile à la participation, l'a-t-il décrété? Non! il s'est rallié à la motion de Kautsky du congrès de Paris ... qui visait l'avènement d'un socialiste isolé sans l'autorisation de son parti. Quant à la participation du parti lui-même, c'est une question de tactique, non de principe.»<sup>1</sup>

Louis de Brouckère avait déjà précédemment contesté cette interprétation et ces explications. «Il est difficilement soutenable», avait-il déclaré alors, «que l'ordre du jour d'Amsterdam visait Millerand qui était déjà dans l'ombre ... ce n'est qu'à Amsterdam qu'on se trouva devant deux résolutions condamnant toutes deux la participation (la résolution Adler-Vandervelde et la motion de Dresde)... C'est la résolution de Dresde qui l'a emporté parce que le congrès a voulu établir autre chose qu'une pure logomachie et qu'il a voulu établir un principe net: pas de collaboration. Jamais, on a interprété la résolution d'Amsterdam comme on l'a fait depuis quelques semaines, c'est une oeuvre d'imagination.»<sup>2</sup>

Le directeur du *Peuple* se privait d'un avantage tactique considérable dans la discussion eu n'indiquant pas que Vandervelde interprétait la résolution d'Amsterdam comme si celle-ci était l'ordre du jour qu'il avait personnellement présenté au congrès international. L'ordre du

garde, ni prêter son appui systématique à un ministère bourgeois, ni s'engager par avance à rendre systématiquement impossible l'existence d'un gouvernement résolu à faire les réformes démocratiques urgentes que réclame la classe ouvrière, le congrès déclare que les travailleurs belges ont le plus puissant intérêt à ce que la majorité cléricale soit renversée et à ce qu'aucun parti bourgeois n'ait à lui seul la majorité au Parlement; met la classe ouvrière en garde contre les dangers d'une politique, qui, sous prétexte de bloc ou de coalition anticléricale, porterait atteinte à l'indépendance du Parti ouvrier; attire l'attention des militants sur la nécessité d'affirmer en toutes circonstances qu'au lendemain de la victoire des partis d'opposition, le Parti gardera sa pleine et entière liberté d'action; que sa politique sera ce qu'elle a toujours été, une politique de classe; que son attitude vis-à-vis de tout gouvernement qui viendra à se constituer s'inspirera uniquement de l'intérêt supérieur du prolétariat et dépendra notamment de l'attitude que prendra ce gouvernement à l'égard du suffrage universel et des autres réformes politiques et sociales dont la classe ouvrière poursuit la réalisation».

<sup>1</sup> Voir le compte-rendu du congrès national du P.O.B., tenu à Bruxelles les 5 et 6 février 1910, publié dans *Le Peuple*, 7, 8 et 9 février 1910.

<sup>2</sup> Voir l'intervention de Louis de Brouckère au Conseil Général le 27 octobre 1909.

jour qui rappelait purement et simplement la résolution de Paris, c'était celui de Adler et de Vandervelde et non la motion de Dresde. De plus, quand Vandervelde affirmait que la participation était essentiellement une question de tactique, il sollicitait singulièrement l'ordre du jour Kautsky auquel il se référait. D'après le contexte de cette résolution, la question de tactique visait non pas le ministérialisme en tant que méthode de conquête du pouvoir, mais la collaboration gouvernementale d'un socialiste isolé dans «un cas particulier».

Ceci dit, devant le congrès national du parti, le 6 février, de Brouckère ne jugea même plus utile de contester l'interprétation de Vandervelde. Il situa le débat sur ses bases réelles. Pour lui, le congrès était placé devant le choix entre une politique convenant à un parti d'indépendance ouvrière et d'esprit révolutionnaire et une politique sans doute démocratique mais qui abandonnait la lutte de classe sur le terrain parlementaire. De Brouckère ne cherchait d'ailleurs pas à rallier l'ensemble du parti sur ses thèses; ce qu'il souhaitait, c'était l'adhésion d'«une écrasante minorité» pour réaliser avec ce groupe de socialistes conscients des dangers de la collaboration de classes ce que l'un de ses partisans appelait «l'unité d'éducation» du parti ouvrier<sup>1</sup>.

Le vote qui sanctionna la discussion ne put que le renforcer dans la conviction qu'une révision marxiste de la pratique réformiste du parti pouvait s'imposer.

L'ordre du jour Vandervelde fut sans doute approuvé par 202 groupes, mais une centaine refusèrent d'entériner la politique préconisée par le groupe parlementaire. La minorité pourtant n'était pas parvenue à maintenir sa cohésion: 23 groupes votèrent l'amendement à l'ordre du jour de Brouckère présenté durant le Congrès par Camille Huysmans et Laurent Vandersmissen, secrétaire syndical de la Fédération bruxelloise. Cet amendement prétendait ménager au parti la possibilité de soutenir éventuellement la politique réformiste d'un gouvernement libéral démocratique par le vote des budgets, mais malgré cette concession importante à la majorité du parti, la tendance représentée par Huysmans et Vandersmissen adhérait à l'essentiel des thèses de Louis de Brouckère. Le peu de succès remporté par cette tendance confirme que la gauche suivait dans l'ensemble la ligne politique définie dans son ordre du jour qui obtint l'appui formel de 77 groupes.

L'intérêt primordial de la discussion sur le ministérialisme dans le P.O.B. réside précisément dans cette adhésion de la minorité hostile à

<sup>1</sup> Lettre de E. Preumont, secrétaire de la Fédération d'Anvers, publiée dans *Le Peuple*, 14 février 1910.

l'alliance avec le parti libéral aux thèses de Louis de Brouckère. Sans doute, le cadre limité de cet article ne nous autorise pas à dégager la signification profonde de cet événement extraordinaire dans l'histoire du mouvement ouvrier socialiste belge. Mais, il est utile de montrer que le débat international sur le ministérialisme, se répercutant à quelques années de distance dans le P.O.B., dégagait un courant d'orientation révolutionnaire et favorisa la constitution d'une tendance marxiste dans le socialisme belge.

De la part des antiminstérialistes, la référence à la résolution d'Amsterdam correspondait à une référence idéologique plutôt qu'à un souci de discipline internationaliste. En repoussant le révisionnisme, le congrès d'Amsterdam avait marqué un point en faveur du marxisme «orthodoxe». De même, les antiminstérialistes belges, en mettant l'accent sur la résolution d'Amsterdam, consacraient leur volonté marxiste. «J'ai pour moi Marx et son école, les théoriciens des 2 Internationales, leur tradition constante», répondait Louis de Brouckère à l'accusation d'anarchisme lancée contre lui par Louis Bertrand<sup>1</sup>.

Du reste, le développement de la lutte de tendances dans le P.O.B. amena les antiminstérialistes à s'organiser en tendance systématique. Après le congrès, ils constituèrent à Bruxelles un «Groupe socialiste révolutionnaire». Leurs amis liégeois lancèrent en avril 1911, un organe de presse au titre significatif *La Lutte des Classes*. Dès son second numéro, le journal devint en fait l'organe du groupe de Bruxelles. De Brouckère et le jeune Henri de Man en assumaient la direction politique.

Ce journal appelait «ceux qui se sont comptés au congrès de l'an dernier sur la motion de notre ami de Brouckère contre le ministérialisme (...) à se revendiquer d'une tendance nettement caractérisée que nous appellerons marxistes». Il entendait réagir contre ce qu'il appelait «le révisionnisme sans Bernstein» pratiqué par le parti. Ce faisant, son but était de «défendre ... la véritable doctrine socialiste et la tactique tracée par les congrès internationaux».<sup>2</sup>

Le 15 août 1911, à l'occasion de la manifestation nationale organisée en commun par le parti libéral et le parti ouvrier avec comme objectif le suffrage universel et l'instruction obligatoire, l'organe marxiste diffusa un numéro-programme à 10.000 exemplaires<sup>3</sup>. Le contenu de

<sup>1</sup> L. de Brouckère, Le Ministère de Brouckère, dans *Le Peuple*, 28 mai 1909. Dans *Le Peuple*, 24 mai 1909, Bertrand avait affirmé que la méthode des adversaires de la participation gouvernementale avait «quelque parenté avec l'anarchisme».

<sup>2</sup> Aux Camarades, dans *La Lutte des Classes*, 3 avril 1911.

<sup>3</sup> Le dépôt d'un projet de loi scolaire favorisant l'enseignement confessionnel déclencha, dès mars 1911, une violente campagne de protestations. La résistance fut organisée de commun accord par les deux partis anticléricaux, des meetings mixtes eurent lieu et après

ce numéro est révélateur. Par l'intermédiaire d'Henri de Man, qui avait séjourné plusieurs années en Allemagne, le journal avait obtenu de Karl Kautsky une lettre de salutation. Celui dont la rédaction du journal écrivait qu'il était «universellement reconnu comme le représentant le plus autorisé du socialisme scientifique depuis la mort de Marx et d'Engels» souhaitait aux marxistes belges d'apporter à leur prolétariat «la qualité qui seule lui manque encore pour accomplir dans la lutte des classes des choses les plus extraordinaires (...) la clarté des conceptions théoriques»<sup>1</sup>. Par ailleurs, le même numéro diffusait la résolution d'Amsterdam et reproduisait un passage du «Manifeste Communiste». Dans un avis de la rédaction, le journal rappelait encore qu'il était l'organe de «ceux qui fidèles aux principes du socialisme international veulent maintenir le combat politique sur le terrain de la lutte des classes».

Cette profession de foi était l'aboutissement logique de la discussion sur le ministérialisme. La gauche du parti interprétant la résolution d'Amsterdam comme une interdiction de participation gouvernementale, devait inévitablement se présenter comme le gardien fidèle du socialisme international dans la mesure où la droite, majoritaire, triomphait dans le parti. L'ambiguïté de la position internationale en cette matière autorisait également les ministérialistes à s'appuyer eux-mêmes sur une décision internationale. Du moins, cette dernière interprétation ne se dégagait qu'au cours de la discussion et grâce au président de l'Internationale. La vivacité de celle-ci favorisa par contre la pénétration du marxisme «orthodoxe» dans le socialisme belge. Pour la première fois dans l'histoire du P.O.B., une tendance organisée se réclamait du marxisme dont elle entendait faire une doctrine d'action<sup>2</sup>.

la démission du gouvernement catholique en juin 1911, les libéraux se rallièrent à la revendication socialiste du Suffrage Universel pur et simple. La formule libérale de la réforme électorale différait encore de celle des socialistes quant aux modalités de l'octroi du droit de vote. La différence n'empêcha pas l'organisation, le 15 août 1911, d'une manifestation commune de 150.000 personnes réclamant le Suffrage Universel pur et simple et l'instruction obligatoire.

<sup>1</sup> Lettre de K. Kautsky, envoyée de Möllbrüchen en Carinthie (Autriche) et datée du 5 août 1911, publiée dans *La Lutte des Classes*, 15 août 1911.

<sup>2</sup> Nous publierons prochainement, sous le titre «La gauche du socialisme belge 1909-1911», aux Éditions de la Fondation Jacquemotte à Bruxelles, une étude sur ce courant politique.